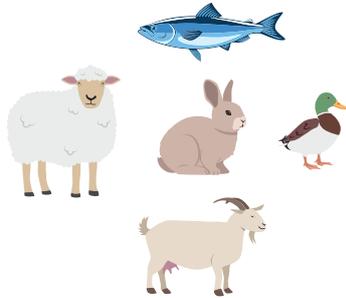


COLLECTE DES DONNÉES D'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES

À PARTIR DE 2026



TOUS LES CHEVAUX



ANIMAUX PRODUCTEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

À PARTIR DE 2029



ANIMAUX NON PRODUCTEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES



Où et comment sera organisé l'enregistrement ?

Qu'est-ce qu'il faudra enregistrer ?

Comment seront utilisées les données enregistrées ?

Vous avez certainement davantage de questions en tant que vétérinaire.

AMCRA, en collaboration avec les organisations vétérinaires **UPV, VeDa et SAVAB-Flanders**, souhaite **vous informer** sur la future collecte des données.

➤ Dès que les informations concrètes sur le démarrage de la collecte des données seront disponibles, l'AMCRA les **communiquera** dans son **bulletin d'information** et sur son **site internet (www.amcra.be)**.

Restez informé et inscrivez-vous dès maintenant au bulletin de l'AMCRA à partir de ce code QR :



➤ L'AMCRA a publié récemment un avis sur ce sujet. Consultez-le à partir de ce code QR :

